



Avis de la Municipalité

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 7 novembre 2018, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur René Piller, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°11/18 tel qu'amendé et d'approuver l'arrêté d'imposition 2019 ;
- d'accepter le préavis municipal n°13/18 tel qu'amendé et d'accorder un crédit de CHF 3'000'000.- pour l'achat de la parcelle 187 à Saint-Sulpice.

Le Secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname, positioned above the printed name N. Ray.

N. Ray

Saint-Sulpice, le 8 novembre 2018